Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Requête JAF garde et pension alimentaire

Par Nesta2010

Bonjour, suite à une séparation, je suis en désaccord avec le père de mes enfants qui désire une garde alternée et moi une garde exclusive.
j'ai pris un avocat immédiatement après ma séparation; On a constitué un dossier d'aide juridictionnelle et pour l'envoi de la requête j'ai fait des demandes d'actes de naissance très vite. J'avais tous les documents prêts pour envoyer la requête le 5 décembre. Mon avocate désirait envoyer au préalable une mise en demeure avant envoi de la requête.
J'ai demandé par mail à plusieurs reprises à mon avocat ou en était cet envoi de mise en demeure... Que je voulais envoyer ma requête au plus vite... Pas de réponse pendant une semaine... Elle m'envoie une réponse me disant qu'elle s'en occupe avant la fin de la semaine mais rien...Début janvier je la recontacte. Elle envoie finalement la mise en demeure le 4 janvier. Pas de nouvelle pendant deux semaines.. Je la recontacte par mail pour demander l'envoi de la requête.
Là, elle me téléphone pour me dire que l'avocat du père de mes enfants lui a envoyé par mail sa requête envoyée au JAF le 4 janvier.Il demande garde alternée et 100 euros de pension pour les deux enfants sachant que j'ai de faibles revenus.
Elle me dit donc d'attendre la convocation et qu'ensuite on discuterai de la défense.
Or, je n'ai reçu aucun courrier de l'avocate de la partie adverse et pour l'instant aucune convocation.
Je demande à mon avocate d'envoyer quand même ma requête au juge... Je demande également si elle a reçu une réponse d el'aide juridictionnelle, je demande qu'elle me rassure sur ce qui va être mis en avant pour la défense...Aucune réponse. Je demande un RDV. Aucune réponse.
Je demande également si le fait qu'il ait envoyé la requête avant moi me porterait préjudice. Aucune réponse.
Le fait de ne pas avoir envoyé pour l'instant de requête m'empêche de demander une aide de la CAF pour la pension alimentaire. J'en ai pourtant fait part à mon avocate.

je suis très inquiète. Cela m'angoisse.

Pourquoi mon avocate n'envoie pas ma requête au juge?
Est-ce que le juge va penser que je n'ai fait aucune démarche pour mes enfants?
Pourquoi mon avocate a autant tardé et n'a pas envoyé de requête?
Elle ne me répond pas et ne me rassure pas.

Je ne sais donc pas pourquoi mon avocate ne veut pas envoyer de requête.
Car, je 'nai reçu aucune convocation. Et si je n'avais pas eu d'avocat je n'aurai jamais été mise au courant de la requête de mon ex conjoint?
Que se passe t-il quand les deux envoient une requête?
Merci de votre réponse.
Je suis desespérée.